

ASSOCIATION DE TAE-KWON-DO DU QUÉBEC INC

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2024

ASSOCIATION DE TAE-KWON-DO DU QUÉBEC INC

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2024

Sommaire

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
État des résultats	5
État de l'évolution des actifs nets	6
Bilan	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 11

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Association de Tae-Kwon-Do du Québec inc

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Association de Tae-Kwon-Do du Québec inc (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

A handwritten signature in black ink that reads "François Bourgault CPA auditeur". The signature is written in a cursive, flowing style.

François Bourgault, CPA auditeur

LeMoyne
Le 23 septembre 2024

	2024	2023
PRODUITS		
Revenus de tournois	197 041 \$	195 757 \$
Cotisations des membres(7480 en 2024/7317 en 2023)	172 262	164 754
Subvention-PSDE -Paiements réguliers	128 647	128 835
Subvention d'opérations-PSFSQ	97 288	86 966
Assurance - Responsabilité civile	14 137	11 670
Autres revenus	-	1 829
Subvention Élite Sportive	-	1 000
Intérêts	1 141	792
Vente d'équipement	34 880	46 525
	645 396	638 128
Coût des services aux membres		
Coupe Québec	229 922	258 128
Salaires et main d'oeuvre occasionnelle	129 707	123 514
Amortissement des immobilisations	33 001	35 381
Honoraires professionnels	21 536	28 887
Assurances	29 044	23 134
Loyer et entreposage	10 389	15 556
Affiliation -TKD Canada	23 812	13 936
Télécommunication et informatique	12 073	10 926
Publicité et vêtements promotionels	9 682	8 590
Frais de bureau, fournitures et entretien	4 225	8 567
Intérêts et frais de banque	12 016	8 488
Frais de déplacement	4 767	7 546
Associations et cotisations	1 123	1 215
Assemblées et comités	1 461	965
Redevances aux associations régionales	17 151	18 293
Subventions-ajustement	2 456	-
	542 365	563 126
Excédent des revenus sur les dépenses-opérations régulières	103 031	75 002
Programme - Développement de l'excellence		
Engagement d'entraîneurs	51 200	55 540
Championnats et camps internationaux	29 021	42 351
Championnats nationaux-Bourses	24 492	21 676
Camps d'entraînement junior et senior	13 695	11 423
Développement des officiels	6 920	9 801
Programme Élite Relève	9 050	-
Développement athlète élite	103	1 000
	134 481	141 791
Insuffisance des produits sur les charges	(31 450) \$	(66 789) \$

ASSOCIATION DE TAE-KWON-DO DU QUÉBEC INC

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2024

Page 6

	Placement Sport Réservé	Investis en immo- bilisation	Non affectés	2024 Total
Solde au début	15 216 \$	158 442 \$	493 242 \$	666 900 \$
Insuffisance des produits sur les charges	-	-	(31 450)	(31 450)
Investissements en immobilisations tangibles	-	5 974	(5 974)	-
Revenus d'intérêts - FGM	72	-	(72)	-
Amortissement des immobilisations	-	(33 001)	33 001	-
Solde à la fin	15 288 \$	131 415 \$	488 747 \$	635 450 \$

	Placement Sport Réservé	Investis en immo- bilisation	Non affectés	2023 Total
Solde au début	15 216 \$	154 371 \$	564 102 \$	733 689 \$
Insuffisance des produits sur les charges	-	-	(66 789)	(66 789)
Investissements en immobilisations tangibles	-	39 452	(39 452)	-
Amortissement des immobilisations	-	(35 381)	35 381	-
Solde à la fin	15 216 \$	158 442 \$	493 242 \$	666 900 \$

ASSOCIATION DE TAE-KWON-DO DU QUÉBEC INC

BILAN

AU 30 JUIN 2024

Page 7

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	415 607 \$	507 978 \$
Débiteurs	84 808	15 211
Stocks (Chaussons-E, au coût)	31 250	25 330
	531 665	548 519
Actif à long terme		
Immobilisations corporelles (note 3)	131 415	158 442
Placements Sports & Loisirs (note 4)	15 288	15 216
	678 368 \$	722 177 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	42 918 \$	36 894 \$
Subventions reçues appartenant au prochain exercice	-	18 383
	42 918	55 277
Actifs nets		
Placements Sports & Loisirs	15 288	15 216
Immobilisés	131 415	158 442
Actifs nets	488 747	493 242
	635 450	666 900
	678 368 \$	722 177 \$

Pour le conseil d'administration,


 _____, administrateur


 _____, administrateur

ASSOCIATION DE TAE-KWON-DO DU QUÉBEC INC**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2024****Page 8**

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(31 450) \$	(66 789) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations corporelles	33 000	35 381
	1 550	(31 408)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 6)	(87 876)	27 369
	(86 326)	(4 039)
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 045)	(39 452)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(92 371)	(43 491)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	507 978	551 469
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	415 607 \$	507 978 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'ASSOCIATION DE TAEKWONDO DU QUÉBEC est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est devenir le point de référence Canadien concernant le développement du talent sportif en Taekwondo, visant le niveau de rayonnement national/ international. Elle vise également la formation et le perfectionnement des personnes ressources qui encadrent le talent identifié.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain. Les produits tirés de la vente sont comptabilisés lorsque les produits sont livrés aux clients, c'est-à-dire que le titre de propriété est transféré aux clients.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti selon la méthode du coût spécifique. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipement sportif	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique-bureau	Amortissement dégressif	30 %
Matériel informatique-sportif	Amortissement dégressif	30 %

Instruments financiers

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Placements Sports

L'objectif du programme Placements Sports est de permettre aux fédérations sportives québécoises, particulièrement celles dont les ressources sont limitées, de mieux développer les sports qu'elles régissent et de mieux desservir la population, en incitant les particuliers, les sociétés et les fondations à leur faire des dons.

Seuls les dons faits à la fédération par des particuliers, des sociétés (et pour lesquels un reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu aura été émis) ou des fondations sont admissibles. SPORTSQUÉBEC émettra un reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu au nom du donateur, à condition que le don soit d'au moins 25 dollars. Les dons faits à la fédération (y compris sous forme de legs) peuvent être en espèces ou en titres cotés en bourse et pour lesquels les lois fiscales permettent l'émission d'un reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu.

Le fonds de dotation :

Dans le cadre du programme, chaque fédération créera un fonds de dotation ainsi qu'un fonds de réserve. Le fonds de dotation vise la santé financière à long terme de fédération. Il s'agit d'un fonds qui sera placé à la Fondation du Grand Montréal. Chaque année, les fédérations recevront les intérêts générés par leur fonds de dotation. Au terme d'une période de 10 ans, la fédération pourra retirer la totalité ou une partie du capital du fonds de dotation. Le pourcentage minimal que la fédération devra verser dans son fonds de dotation dépend de la taille de la fédération et est actuellement de 20% (10% pour les exercices antérieurs).

Le fonds de réserve :

Chaque fédération se constituera un fonds de réserve dans l'institution financière de son choix. Placements Sports versera directement à la fédération les montants devant aller au fonds de réserve. La fédération pourra utiliser les montants versés dans son fonds de réserve selon les priorités qu'elle se sera fixées à l'intérieur des normes prescrites par le programme Placements Sports, à savoir la rémunération du personnel, la vie démocratique, la mise en oeuvre du plan de développement, la diffusion de l'information, la promotion de la sécurité (y compris pour les spectateurs), le soutien technique et professionnel pour la construction d'installations et l'organisation d'événements provinciaux, la régie d'événements de niveau provincial ou inférieur (non élite) et les programmes de promotion de la discipline.

Comptabilisations des produits

La fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les droits d'inscription aux compétitions sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les cotisations sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

3. Immobilisations corporelles

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	12 600 \$	12 059 \$	541 \$	676 \$
Équipement sportif	490 589	364 721	125 868	150 616
Matériel informatique-bureau	14 975	14 409	566	808
Matériel informatique-sportif	46 588	42 148	4 440	6 342
	564 752 \$	433 337 \$	131 415 \$	158 442 \$

4. Placements Sports & Loisirs

	2024	2023
Encaisse - Fonds réservés	144 081 \$	144 009 \$
Dû au fond d'administration	(128 793)	(128 793)
	15 288 \$	15 216 \$

- a) La fédération cède la propriété de 30% des dons admissibles à Placements Sports ainsi que 25% de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Fondation Grand Montréal(FGM).

Ces montants ne figurent pas dans l'actif de la fédération car la propriété et la gestion ont été cédées à Fondation Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans.

5. Crédoiteurs

	2024	2023
Crédoiteurs et frais courus à payer	39 319 \$	29 394 \$
Salaires et vacances courus à payer	3 599	7 500
	42 918 \$	36 894 \$

6. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2024	2023
Débiteurs	(69 597) \$	40 760 \$
Stocks (Chaussons-E, au coût)	(5 920)	(15 726)
Crédoiteurs	6 024	(16 048)
Subventions reçues appartenant au prochain exercice	(18 383)	18 383
	(87 876) \$	27 369 \$

7. Instruments financiers**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.